



COMPTE RENDU REUNION DE LA COMMISSION QUALITE DE L'EAU

Jeudi 24 Juin 2021

Ordre du jour

- Faire le point sur l'Etat d'avancement précis de la mise en œuvre du SAGE Couesnon concernant la qualité de l'eau
- Evaluer collectivement l'efficacité du SAGE actuel pour répondre aux objectifs d'atteinte du bon Etat et aux objectifs spécifiques du BV sur cette thématique, et faire ressortir les manques pour l'atteinte de ces objectifs au regard du futur SDAGE 2022-2027 et des nouveaux enjeux environnementaux.

Organisme	Titre	NOM	Prénom	Inscription
Communauté de communes de Dol Pleine Fougères	Monsieur	BELLANGER	Aurélien	
UFC-Que choisir	Monsieur	BELLOIR	Daniel	excusé
Réseau d'Education à l'Environnement du Pays de Fougères	Monsieur	BERNIER	Dominique	excusé
Mont-Saint-Michel Normandie agglomération	Monsieur	BICHON	Vincent	excusé
Couesnon Marches de Bretagne	Madame	BLEZO	Claire	
Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine	Madame	DE BAYNAST	Valérie	1
Syndicat du bassin versant du Couesnon	Madame	DE RIDDER	Jo	1
Fougères Agglomération	Madame	DELLINGER	Muriel	excusée
Fougères Agglomération	Monsieur	COTTO	Sylvain	1
Fougères Agglomération	Madame	HARDOUIN	Maëla	1
Fougères Agglomération	Monsieur	ALASIA	Eymeric	1
Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine	Madame	DISERBEAU	Catherine	
Val d'Ille-d'Aubigné	Madame	EYNARD	Sandrine	1
Groupement des agrobiologistes d'Ille-et-Vilaine	Madame	FRETAY	Sonia	1
Syndicat du bassin versant du Couesnon	Madame	GAUTHIER	Emmanuelle	1
Section régionale de la conchyliculture de Bretagne nord	Monsieur	HURTAUD	Frédéric	excusé
Réseau d'Education à l'Environnement du Pays de Fougères	Monsieur	JUIGNET	Ludovic	1
Région Bretagne	Madame	KEROMNES	Enora	1
Collectivité Eau du Bassin Rennais	Monsieur	LACOUR	Jérémy	excusé
Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	Monsieur	LEMEE	Hervé	
Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	LEONARD	Gilbert	1
Agence de l'Eau Loire Bretagne - Délégation Armorique	Monsieur	LUNEAU	Patrick	1
Eau et Rivières de Bretagne	Madame	MAUDET	Annie	1
Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Bassin du Couesnon	Madame	MISERIAUX	Jessica	1
Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Bassin du Couesnon	Madame	MOTIN	Julie	1
Communauté de communes de Dol Pleine Fougères	Monsieur	NOLOT	Timothée	
Mont-Saint-Michel Normandie Agglomération	Monsieur	PIETTE	Romain	excusé
Collectivité Eau du Bassin Rennais	Monsieur	PINAULT	Pascal	1
Couesnon Marches de Bretagne	Monsieur	ROUALT	Henri Pierre	
Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	SALMON	Florian	1
SCOT du Pays de Fougères	Monsieur	SORO	David	
Syndicat Loisanse Minette	Monsieur	SOURDIN	Nicolas	1
Nombre de participants				18

Duponcheel François-Xavier, Syndicat du bassin versant du Couesnon
Le Roy Sylvie, Syndicat du bassin versant du Couesnon

Les documents projetés lors de la réunion sont disponibles avec la version numérique du présent compte rendu sur le site internet du SAGE Couesnon : <http://www.sage-couesnon.fr/accueil/fr/reunions-commission-qualite-de-l-eau/var/lang,FR,rub,8576.html>

La réunion est présidée par M. Pinault, vice-président de la CLE en charge de la Commission Qualité de l'Eau

1. Présentation



CQE_2021-06-24_presentation.pdf

Présenté par :

Sylvie Le Roy et François-Xavier Duponcheel, Syndicat du bassin versant du Couesnon

Les enjeux du SAGE Couesnon en matière de qualité de l'eau concernent les 3 paramètres Nitrates, Phosphore et Pesticides avec des objectifs qui sont ceux de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau et des objectifs plus ambitieux pour les nitrates (tendre vers les 40 mg/l, avec 2 échéances suivant l'état des ME) et les pesticides (0.1µg/l par molécule et 0.5 µg/l pour l'ensemble des molécules).

Pour y répondre, des orientations et dispositions ont été prises pour accompagner :

- **les agriculteurs et plus globalement le monde agricole par des actions d'accompagnement individuel et collectif sur les pratiques et les évolutions de systèmes, sur les filières en particulier, les débouchés de la restauration collective alimentaire et sur le foncier,**
- **les collectivités et les industriels dans la mise aux normes de leur assainissement pour répondre en particulier à la problématique phosphore en période d'étiage sur certaines masses d'eau,**
- **les agriculteurs et leurs techniciens dans un cadre adapté aux problématiques particulières des zones d'alluvions marines.**

L'ensemble des actions est présenté et une évaluation du « degré de mise en œuvre des différentes dispositions est faite (voir en particulier les indicateurs de taux de réalisation par disposition en diapos 7, 9, 22 23, 48, 51, 53, 54, 60, 61, 66, 67, 70). Sont présentés également les résultats des actions menées sur les quelques indicateurs agricoles et les résultats sur les indicateurs finaux sur la qualité de l'eau.

La dernière diapositive propose une mise en perspective de ce qui est fait, ce qui est cours de réalisation et de ce qui reste à faire dans le cadre du SAGE actuel, du SDAGE (actuel et prochain) et des nouveaux enjeux.

2. Discussions

- **Actions agricoles :**

Mme de Ridder : Concernant les MAEC système côté Manche il y a eu moins d'opportunité d'engagement car le budget a été presque épuisé dès la première année et le cahier des charges est moins "favorable" (25% de maïs/SFP au lieu de 28% côté breton pour les mesures SPE3 et SPM3).

M. Pinault : quelle différence y-a-t-il dans les actions menées depuis la mise en œuvre du SAGE Couesnon par rapport à avant.

Mme Le Roy : Auparavant, les contrats de bassin versant (volet pollutions diffuses) avaient plus vocation à accompagner les agriculteurs vers le respect de la réglementation. Il n'y avait pas ou peu d'accompagnement vers des changements de systèmes. Le SAGE prévoit cette évolution et elle a été facilitée par les MAEC systèmes proposées depuis 2015, et par le fait que le prix du lait a baissé amenant les exploitants à rechercher une diminution de leurs charges, d'où le regain d'intérêt pour les systèmes herbagers...Les actions sur le foncier sont travaillées depuis 6-8 ans. La CLE dans l'écriture du SAGE s'est aussi inspirée du travail mené sur les Drains concernant le foncier. Enfin, il n'y avait pas de contrat « pollutions diffuses » sur le Couesnon aval.

M. Pinault : A-t-on des chiffres sur le nombre de laitiers qui ont stoppé cette production au profit d'autres productions ? Y-a-t-il une tendance à l'arrêt du lait ?

Mme Le Roy : je n'ai pas les chiffres. Jérémie Lacour m'a fait part d'une observation selon laquelle sur le Haut-Couesnon, il y aurait à l'occasion de l'installation de jeunes agriculteurs, la création de nouveaux ateliers porcins mais la DRAAF n'a pas pu nous fournir les chiffres pour le moment.

Mme de Baynast : Il y a une tendance à la diminution du nombre de sites mais le volume de lait est maintenu.

Ce point est confirmé par les chiffres (transmis par Mme de Ridder dans le tchat) d'évolution annuelle de la production laitière à l'échelle départementale. Sur l'Ille et Vilaine, la tendance est à la hausse depuis 5 ans et celle-ci est encore plus importante si on regarde les chiffres sur un pas de temps de 10 ans.

- **Indicateurs de pratiques agricoles**

Mme de Baynast : concernant les apports de phosphore et de potasse, les apports minéraux ont quasiment disparu (encore un peu d'engrais starter sur maïs). Je confirme que l'essentiel des apports se fait sous forme organique. Je note qu'il faudrait en effet qu'on vérifie l'équilibre de la fertilisation en P2O5 et K2O dans le cadre de l'accompagnement des agriculteurs. D'un point de vue réglementaire, l'obligation ne porte que sur les nitrates.

Mme Le Roy : d'un point de vue réglementaire « SDAGE Loire Bretagne » et « SAGE Couesnon », l'obligation concerne aussi le phosphore, pour le 1^{er} à l'occasion de renouvellement d'autorisation ICPE. La réalité de l'application de la disposition du SDAGE doit être vérifiée auprès de la DDCSPP. Au niveau du SAGE Couesnon, ce point n'a jusqu'à présent pas été vérifié.

M. Pinault : y-a-t-il des différences en matière de Couverture Hivernale des sols entre Bretagne et Normandie ?

Mme de Ridder : Oui en matière de fertilisation, l'épandage est interdit sur CIPAN côté breton. Côté Normand, c'est autorisé (sauf présence de légumineuse) dans la limite de 70 unités par ha.

Par ailleurs, concernant les données d'évolution des ventes de pesticides, les variations de quantité de pesticides entre deux années dépendent de la météo essentiellement.

M. Pinault : concernant les ventes de pesticides, avez-vous une idée de la part d'herbicides utilisée sur maïs ?

Mme de Baynast : il serait également intéressant de faire la part entre herbicides de pré-levée (utilisé en plein et précocement et donc plus problématique pour la qualité de l'eau) et herbicides de post-levée.

Post-réunion : les herbicides utilisés sur maïs représentent en moyenne pluri-annuelle (2014-2018) 32% de la quantité totale d'herbicides vendus sur le bassin versant dont 83% sont des herbicides de pré-levée. Cette part reste stable sur la période. On note une légère baisse de cette part en 2018 (80%) par rapport à 2017 (85%) mais sur une quantité globale d'herbicides « maïs » qui a fortement augmenté (+58% entre 2017 et 2018, +25% si on prend la période 2014- à 2018). Cette évolution concerne essentiellement les cantons du bas Couesnon et du moyen Couesnon (entre +30 et +45%, contre -13% à +15% sur le Haut-Couesnon et Loisanse Minette).

M. Luneau : La diminution de la charge N et P dans le respect de l'équilibre de la fertilisation et l'économie d'intrants source de motivation pour le changement de pratiques sont 2 objectifs qui se rejoignent. Une piste est à explorer pour la suite : un pilotage plus fin de la fertilisation en utilisant des outils dédiés.

- **Actions Bocagères**

Mme Hardouin : la commune de St Christophe de Valains est éligible au programme Breizh Bocage depuis 2019.

M. Cotto : Pouvez-vous préciser comment les lisières de bosquets ont été prises en compte pour le calcul de la densité bocagère ?

M. Duponcheel : les lisières de bosquets et de bois ne sont considérées comme linéaire que si elles sont constituées d'une ceinture bocagère distincte du bois ou du bosquet.

M. Pinault : Selon mon expérience d' élu sur d'autres territoires, le classement en EBC qui fige considérablement les choses est à utiliser avec parcimonie. Mon regret c'est qu'on ne puisse pas croiser les données bocage au titre des documents d'urbanisme avec les données de bocage de la PAC.

M. Duponcheel : La couche SIG des éléments protégés au titre de la PAC était fournie par la DRAAF. Ce n'est plus le cas depuis cette année.

C'est intéressant d'en avoir connaissance pour accompagner le pétitionnaire lors de sa demande d'arasement pour savoir si l'élément visé est aussi protégé au titre de la PAC. En revanche, ce n'est pas nécessaire d'avoir cette connaissance pour établir les règles de protection dans le cadre des documents d'urbanisme. La plupart des PLU et PLUi du bassin protège l'entièreté du linéaire bocager (avec une protection souple). C'est plus lisible et équitable pour les administrés.

- **Actions « non agricoles »**

M. Juignet : concernant les programmes d'accompagnement des scolaires, la convention est de 23 classes/an, ce qui est en règle générale réalisé.

- **Actions Assainissement**

Mme de Baynast : quelles sont les pistes de leviers concernant les Systèmes d'Assainissement Collectifs ?

M. Duponcheel : La difficulté, c'est que chaque collectivité décide d'agir selon ses priorités et ne peut pas répondre à toutes en même temps, faute de budget. Si on prend la commune de Beaucé, ils ont une obligation au titre du SAGE concernant le traitement en phosphore (et sont prioritaires pour l'AELB) mais leur priorité du moment est le renouvellement des canalisations.

M. Luneau : Je confirme que les Système d'Assainissement Collectif de Beaucé et Marillé Raul sont prioritaires pour l'AELB et devraient prévoir un système complémentaire de traitement du phosphore. Toutefois, ils n'ont pas encore engagé de travaux.

M. Pinault : Il serait intéressant d'avoir un panorama de la prise de compétence Assainissement Collectif sur le BV Couesnon.

Mme Le Roy (complété après réunion) : Pour ce qui concerne les principaux EPCI-fp concernés par le BV du Couesnon, la situation est la suivante : Les agglos de Fougères et Mont Saint Michel Normandie ont pris la compétence Assainissement depuis 2020. Les communautés de communes comme Couesnon Marches de Bretagne et Pays de Dol-Baie du mont Saint Michel ne l'ont pas prise et l'ont laissée aux communes ou aux syndicats pré-existants (SIE de Landal pour les communes du Pays de Dol hors Sougeal et Vieux-Viel qui l'ont gardée en régie). L'obligation de se doter de cette compétence pour les communautés de communes est fixée à 2026.

Mme Eynard : Val d'Ille Aubigné n'a pas la compétence pour le moment et devrait la prendre en 2026.

M. Luneau : concernant les obligations de respect de non rejet des eaux non traitées (ENT) au titre du SDAGE Loire Bretagne, il y a une subtilité : pour les réseaux unitaires, l'obligation indiquée est valable sauf en zone littorale (bande des 15 km en amont de zones de baignade, pêche à pied ou conchyliculture) où les critères sont cumulatifs : 5% flux+5% volume d'ENT.

- **Résultats qualité de l'eau**

Mme Maudet : vous n'avez pas évoqué la question des micro-polluants et des substances médicamenteuses qui selon moi va devenir importante dans les années à venir.

Mme Le Roy : en effet, vous anticipez notre présentation. Au titre du futur SDAGE 2022-2027, il y aura des obligations concernant ces deux thématiques, notamment l'obligation de suivre les rejets et de commencer à penser à des solutions de réduction pour les systèmes d'assainissement de plus de 10 000 EH.

M. Pinault : pour revenir sur les résultats de l'observatoire des ventes de produits phytos, y-a-t-il des molécules de substitution qui émergent pour le métam-sodium et le 1-3 dichloropropène.

Mme de Ridder : à ma connaissance, il n'y a pas de molécules de substitution pour ces deux molécules désormais interdites.

Mme Le Roy : le constat global concernant les pesticides c'est que l'objectif du SAGE de réduire de 50% l'usage des pesticides d'ici 2018 n'est pas atteint. On note une baisse de 3% liée à l'arrêt du 1-3-dichloropropène mais les quantités vendues pour les autres molécules sont en légère hausse.

M. Pinault : concernant les nitrates, je voulais informer que la CEBR va présenter prochainement (le 1^{er} juillet) les résultats d'une étude basée sur l'utilisation de l'outil transcender sur le Haut-Couesnon (réalisation de mesures tous les 88 m. le long des cours d'eau, ce qui permet d'affiner la connaissance).

- **Bilan et perspectives**

Mme Le Roy : la question de la démographie agricole pose de plus en plus de problème. Le risque est que les exploitations y compris en systèmes herbagers et en agriculture biologique partent à l'agrandissement en système conventionnel, ce qui occasionnerait un « retour à la case départ » en termes d'efforts faits pour l'environnement, notamment dans le cadre des contrats de bassin versant.

M. Pinault : Concernant le départ à la retraite des exploitants agricoles, à ma connaissance, c'est 50% des agriculteurs d'ici 5 ans.

Mme de Baynast : oui, et les exploitations manquent de repreneurs, particulièrement en élevage qui ne fait pas rêver. Ça n'est pas une question de système de production.

Mme Maudet : Concernant le nouvel arrêté pris pour les Echelles, compte tenu de tout ce qui a été présenté aujourd'hui, je crains que ce soit une erreur de relâcher les contraintes sur ce BV.

Mme Le Roy : sur ce point, la CLE du SAGE Couesnon a historiquement suivi l'avis de la CRAB qui avait mis en évidence les conséquences négatives de plafonds d'azote organique + minéral/ha SAU comme unique mesure de l'arrêté des Echelles : retournement de prairies au profit du maïs qui nécessite plus d'usage de pesticides. Les besoins en azote du maïs sont en effet plus faibles que ceux des prairies. Les prairies ont des besoins plus importants mais des exportations plus importantes. C'est pourquoi, il faut plutôt raisonner en Bilan entrée-sortie, comme le fait la Balance Globale Azotée. C'est un indicateur plus pertinent pour suivre la gestion de l'azote sur les terres d'une exploitation. (Dans le cadre des enquêtes « BV », les résultats pour cet indicateur n'ont pas encore été publiés). Les mesures prises en remplacement sont intéressantes : plafond concernant le chargement au pâturage sur prairies, mise en place de bande enherbée avec ou sans talus, couverture des sols l'hiver.

Mme de Baynast : de plus, la gestion de la fertilisation sur le papier n'était pas en cohérence avec la pratique. Les agriculteurs semblent satisfaits de ce nouvel arrêté. Autre contrainte plus forte sur ce bv : les objectifs nitrates sont fixés en Percentile 95. C'est le seul BV en contentieux au niveau breton à avoir ce niveau de contrainte.

Mme Maudet : si les résultats n'étaient pas au RDV, le risque c'est qu'il n'y ait pas de possibilité de revenir en arrière.

Mme Le Roy : on reste en ZSCE (Zone Soumise à Contraintes Environnementales). Donc si les résultats ne sont pas au RDV, il y aura toujours des contraintes réglementaires.

M. Luneau : concernant la question de l'obligation ou non pour les SAGE au titre du SDAGE (Dispo 4A2) de réaliser un plan de réduction des pesticides, ça n'est pas une obligation : Le programme actuel semble suffisant et peut être complété en créant un lien plus fort avec les programmes Ecophyto.

Mme De Ridder : la difficulté du lien avec les maitres d'ouvrage « Ecophyto », c'est que les financeurs craignent les doubles financements.

3. Conclusion

M. Pinault : Il reste encore du chemin à parcourir pour respecter les objectifs en matière de qualité de l'eau mais de nombreux outils sont déjà en place et doivent être déployés plus fortement. Nous sommes sur un territoire particulier avec une forte production en AEP sur la partie amont, en aval la présence de la zone légumière et surtout l'exutoire prestigieux de la baie du Mont Saint Michel. Nous sommes aussi sur la région laitière la plus productive de France voire d'Europe. Enfin le territoire est partagé entre 3 régions. Je souhaitais souligner ici le projet de création d'un EPAGE Couesnon qui va permettre d'y voir plus clair sur qui fait quoi dans le domaine des bassins versants et d'être plus efficace.